CONDITIONS DE L'ABEILLE.

La Pour la [illegible] KENT—DIX PIASTRES par mois payable au mois d'avance. On ne s'abonne pas pour moins d'un an.

2o. Aucun abonné ne pourra se désabonner avant l'expiration de son abonnement, si le Nouvelle-Orléans n'a pas payé ses arrérages, et exigeant l'année d'avance.

3o. Aucun abonné ne pourra se désabonner qu'en payant le montant des annonces qu'il aura insérées dans le journal, si le Nouvelle-Orléans n'a pas payé ses arrérages.

4o. Les Avis qui seront publiés en FRANÇAIS et en ANGLAIS, ne seront publiés qu'en Anglais. Le prix est de DIX PIASTRES pour la première insertion, et de [illegible] pour chaque insertion.

5o. Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'ils en soient retirés, au gré de ceux qui les ont mis en circulation.

6o. On prend des abonnements à l'année pour le bénéfice de la Bibliothèque, à [illegible] par mois.

7o. Les lettres adressées à l'éditeur doivent être franches, dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

8o. Les abonnés qui ne recevront pas régulièrement leur exemplaire sont priés de l'en informer.

9o. Les personnes qui ne seront pas abonnées, et qui voudront publier des annonces dans ces journaux, [illegible] ces qui les ont mis en circulation.

10o. On prend des abonnements à l'année pour le bénéfice de la Bibliothèque, à [illegible] par mois.

11o. Les lettres adressées à l'éditeur doivent être franches, dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

12o. Les abonnés qui ne recevront pas régulièrement leur exemplaire sont priés de l'en informer.

13o. Les personnes qui ne seront pas abonnées, et qui voudront publier des annonces dans ces journaux, [illegible] ces qui les ont mis en circulation.

14o. Les Avis qui seront publiés en deux langues, ne seront publiés qu'en Anglais. Le prix est de DIX PIASTRES pour la première insertion, et de [illegible] pour chaque insertion.

15o. Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'ils en soient retirés, au gré de ceux qui les ont mis en circulation.

16o. On prend des abonnements à l'année pour le bénéfice de la Bibliothèque, à [illegible] par mois.

17o. Les lettres adressées à l'éditeur doivent être franches, dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

18o. Les abonnés qui ne recevront pas régulièrement leur exemplaire sont priés de l'en informer.

19o. Les personnes qui ne seront pas abonnées, et qui voudront publier des annonces dans ces journaux, [illegible] ces qui les ont mis en circulation.

20o. Les Avis qui seront publiés en deux langues, ne seront publiés qu'en Anglais. Le prix est de DIX PIASTRES pour la première insertion, et de [illegible] pour chaque insertion.

21o. Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'ils en soient retirés, au gré de ceux qui les ont mis en circulation.

22o. On prend des abonnements à l'année pour le bénéfice de la Bibliothèque, à [illegible] par mois.

23o. Les lettres adressées à l'éditeur doivent être franches, dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

24o. Les abonnés qui ne recevront pas régulièrement leur exemplaire sont priés de l'en informer.

25o. Les personnes qui ne seront pas abonnées, et qui voudront publier des annonces dans ces journaux, [illegible] ces qui les ont mis en circulation.

26o. Les Avis qui seront publiés en deux langues, ne seront publiés qu'en Anglais. Le prix est de DIX PIASTRES pour la première insertion, et de [illegible] pour chaque insertion.

27o. Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'ils en soient retirés, au gré de ceux qui les ont mis en circulation.

28o. On prend des abonnements à l'année pour le bénéfice de la Bibliothèque, à [illegible] par mois.

29o. Les lettres adressées à l'éditeur doivent être franches, dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

30o. Les abonnés qui ne recevront pas régulièrement leur exemplaire sont priés de l'en informer.

31o. Les personnes qui ne seront pas abonnées, et qui voudront publier des annonces dans ces journaux, [illegible] ces qui les ont mis en circulation.

32o. Les Avis qui seront publiés en deux langues, ne seront publiés qu'en Anglais. Le prix est de DIX PIASTRES pour la première insertion, et de [illegible] pour chaque insertion.

33o. Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'ils en soient retirés, au gré de ceux qui les ont mis en circulation.

34o. On prend des abonnements à l'année pour le bénéfice de la Bibliothèque, à [illegible] par mois.

35o. Les lettres adressées à l'éditeur doivent être franches, dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

36o. Les abonnés qui ne recevront pas régulièrement leur exemplaire sont priés de l'en informer.

37o. Les personnes qui ne seront pas abonnées, et qui voudront publier des annonces dans ces journaux, [illegible] ces qui les ont mis en circulation.

38o. Les Avis qui seront publiés en deux langues, ne seront publiés qu'en Anglais. Le prix est de DIX PIASTRES pour la première insertion, et de [illegible] pour chaque insertion.

39o. Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'ils en soient retirés, au gré de ceux qui les ont mis en circulation.

40o. On prend des abonnements à l'année pour le bénéfice de la Bibliothèque, à [illegible] par mois.

41o. Les lettres adressées à l'éditeur doivent être franches, dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

42o. Les abonnés qui ne recevront pas régulièrement leur exemplaire sont priés de l'en informer.

43o. Les personnes qui ne seront pas abonnées, et qui voudront publier des annonces dans ces journaux, [illegible] ces qui les ont mis en circulation.

44o. Les Avis qui seront publiés en deux langues, ne seront publiés qu'en Anglais. Le prix est de DIX PIASTRES pour la première insertion, et de [illegible] pour chaque insertion.

45o. Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'ils en soient retirés, au gré de ceux qui les ont mis en circulation.

46o. On prend des abonnements à l'année pour le bénéfice de la Bibliothèque, à [illegible] par mois.

47o. Les lettres adressées à l'éditeur doivent être franches, dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

48o. Les abonnés qui ne recevront pas régulièrement leur exemplaire sont priés de l'en informer.

49o. Les personnes qui ne seront pas abonnées, et qui voudront publier des annonces dans ces journaux, [illegible] ces qui les ont mis en circulation.

50o. Les Avis qui seront publiés en deux langues, ne seront publiés qu'en Anglais. Le prix est de DIX PIASTRES pour la première insertion, et de [illegible] pour chaque insertion.

51o. Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'ils en soient retirés, au gré de ceux qui les ont mis en circulation.

52o. On prend des abonnements à l'année pour le bénéfice de la Bibliothèque, à [illegible] par mois.

53o. Les lettres adressées à l'éditeur doivent être franches, dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

54o. Les abonnés qui ne recevront pas régulièrement leur exemplaire sont priés de l'en informer.

55o. Les personnes qui ne seront pas abonnées, et qui voudront publier des annonces dans ces journaux, [illegible] ces qui les ont mis en circulation.

56o. Les Avis qui seront publiés en deux langues, ne seront publiés qu'en Anglais. Le prix est de DIX PIASTRES pour la première insertion, et de [illegible] pour chaque insertion.

57o. Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'ils en soient retirés, au gré de ceux qui les ont mis en circulation.

58o. On prend des abonnements à l'année pour le bénéfice de la Bibliothèque, à [illegible] par mois.

59o. Les lettres adressées à l'éditeur doivent être franches, dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

60o. Les abonnés qui ne recevront pas régulièrement leur exemplaire sont priés de l'en informer.

61o. Les personnes qui ne seront pas abonnées, et qui voudront publier des annonces dans ces journaux, [illegible] ces qui les ont mis en circulation.

62o. Les Avis qui seront publiés en deux langues, ne seront publiés qu'en Anglais. Le prix est de DIX PIASTRES pour la première insertion, et de [illegible] pour chaque insertion.

63o. Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'ils en soient retirés, au gré de ceux qui les ont mis en circulation.

64o. On prend des abonnements à l'année pour le bénéfice de la Bibliothèque, à [illegible] par mois.

65o. Les lettres adressées à l'éditeur doivent être franches, dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

66o. Les abonnés qui ne recevront pas régulièrement leur exemplaire sont priés de l'en informer.

67o. Les personnes qui ne seront pas abonnées, et qui voudront publier des annonces dans ces journaux, [illegible] ces qui les ont mis en circulation.

68o. Les Avis qui seront publiés en deux langues, ne seront publiés qu'en Anglais. Le prix est de DIX PIASTRES pour la première insertion, et de [illegible] pour chaque insertion.

69o. Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'ils en soient retirés, au gré de ceux qui les ont mis en circulation.

70o. On prend des abonnements à l'année pour le bénéfice de la Bibliothèque, à [illegible] par mois.

71o. Les lettres adressées à l'éditeur doivent être franches, dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

72o. Les abonnés qui ne recevront pas régulièrement leur exemplaire sont priés de l'en informer.

73o. Les personnes qui ne seront pas abonnées, et qui voudront publier des annonces dans ces journaux, [illegible] ces qui les ont mis en circulation.

74o. Les Avis qui seront publiés en deux langues, ne seront publiés qu'en Anglais. Le prix est de DIX PIASTRES pour la première insertion, et de [illegible] pour chaque insertion.

75o. Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'ils en soient retirés, au gré de ceux qui les ont mis en circulation.

76o. On prend des abonnements à l'année pour le bénéfice de la Bibliothèque, à [illegible] par mois.

77o. Les lettres adressées à l'éditeur doivent être franches, dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

78o. Les abonnés qui ne recevront pas régulièrement leur exemplaire sont priés de l'en informer.

79o. Les personnes qui ne seront pas abonnées, et qui voudront publier des annonces dans ces journaux, [illegible] ces qui les ont mis en circulation.

80o. Les Avis qui seront publiés en deux langues, ne seront publiés qu'en Anglais. Le prix est de DIX PIASTRES pour la première insertion, et de [illegible] pour chaque insertion.

81o. Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'ils en soient retirés, au gré de ceux qui les ont mis en circulation.

82o. On prend des abonnements à l'année pour le bénéfice de la Bibliothèque, à [illegible] par mois.

83o. Les lettres adressées à l'éditeur doivent être franches, dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

84o. Les abonnés qui ne recevront pas régulièrement leur exemplaire sont priés de l'en informer.

85o. Les personnes qui ne seront pas abonnées, et qui voudront publier des annonces dans ces journaux, [illegible] ces qui les ont mis en circulation.

86o. Les Avis qui seront publiés en deux langues, ne seront publiés qu'en Anglais. Le prix est de DIX PIASTRES pour la première insertion, et de [illegible] pour chaque insertion.

87o. Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'ils en soient retirés, au gré de ceux qui les ont mis en circulation.

88o. On prend des abonnements à l'année pour le bénéfice de la Bibliothèque, à [illegible] par mois.

89o. Les lettres adressées à l'éditeur doivent être franches, dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

90o. Les abonnés qui ne recevront pas régulièrement leur exemplaire sont priés de l'en informer.

91o. Les personnes qui ne seront pas abonnées, et qui voudront publier des annonces dans ces journaux, [illegible] ces qui les ont mis en circulation.

92o. Les Avis qui seront publiés en deux langues, ne seront publiés qu'en Anglais. Le prix est de DIX PIASTRES pour la première insertion, et de [illegible] pour chaque insertion.

93o. Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'ils en soient retirés, au gré de ceux qui les ont mis en circulation.

94o. On prend des abonnements à l'année pour le bénéfice de la Bibliothèque, à [illegible] par mois.

95o. Les lettres adressées à l'éditeur doivent être franches, dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

96o. Les abonnés qui ne recevront pas régulièrement leur exemplaire sont priés de l'en informer.

97o. Les personnes qui ne seront pas abonnées, et qui voudront publier des annonces dans ces journaux, [illegible] ces qui les ont mis en circulation.

98o. Les Avis qui seront publiés en deux langues, ne seront publiés qu'en Anglais. Le prix est de DIX PIASTRES pour la première insertion, et de [illegible] pour chaque insertion.

99o. Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'ils en soient retirés, au gré de ceux qui les ont mis en circulation.

100o. On prend des abonnements à l'année pour le bénéfice de la Bibliothèque, à [illegible] par mois.

101o. Les lettres adressées à l'éditeur doivent être franches, dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

102o. Les abonnés qui ne recevront pas régulièrement leur exemplaire sont priés de l'en informer.

103o. Les personnes qui ne seront pas abonnées, et qui voudront publier des annonces dans ces journaux, [illegible] ces qui les ont mis en circulation.

104o. Les Avis qui seront publiés en deux langues, ne seront publiés qu'en Anglais. Le prix est de DIX PIASTRES pour la première insertion, et de [illegible] pour chaque insertion.

105o. Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'ils en soient retirés, au gré de ceux qui les ont mis en circulation.

106o. On prend des abonnements à l'année pour le bénéfice de la Bibliothèque, à [illegible] par mois.

107o. Les lettres adressées à l'éditeur doivent être franches, dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

108o. Les abonnés qui ne recevront pas régulièrement leur exemplaire sont priés de l'en informer.

109o. Les personnes qui ne seront pas abonnées, et qui voudront publier des annonces dans ces journaux, [illegible] ces qui les ont mis en circulation.

110o. Les Avis qui seront publiés en deux langues, ne seront publiés qu'en Anglais. Le prix est de DIX PIASTRES pour la première insertion, et de [illegible] pour chaque insertion.

111o. Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'ils en soient retirés, au gré de ceux qui les ont mis en circulation.

112o. On prend des abonnements à l'année pour le bénéfice de la Bibliothèque, à [illegible] par mois.

113o. Les lettres adressées à l'éditeur doivent être franches, dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

114o. Les abonnés qui ne recevront pas régulièrement leur exemplaire sont priés de l'en informer.

115o. Les personnes qui ne seront pas abonnées, et qui voudront publier des annonces dans ces journaux, [illegible] ces qui les ont mis en circulation.

116o. Les Avis qui seront publiés en deux langues, ne seront publiés qu'en Anglais. Le prix est de DIX PIASTRES pour la première insertion, et de [illegible] pour chaque insertion.

117o. Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'ils en soient retirés, au gré de ceux qui les ont mis en circulation.

118o. On prend des abonnements à l'année pour le bénéfice de la Bibliothèque, à [illegible] par mois.

119o. Les lettres adressées à l'éditeur doivent être franches, dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

120o. Les abonnés qui ne recevront pas régulièrement leur exemplaire sont priés de l'en informer.

121o. Les personnes qui ne seront pas abonnées, et qui voudront publier des annonces dans ces journaux, [illegible] ces qui les ont mis en circulation.

122o. Les Avis qui seront publiés en deux langues, ne seront publiés qu'en Anglais. Le prix est de DIX PIASTRES pour la première insertion, et de [illegible] pour chaque insertion.

123o. Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'ils en soient retirés, au gré de ceux qui les ont mis en circulation.

124o. On prend des abonnements à l'année pour le bénéfice de la Bibliothèque, à [illegible] par mois.

125o. Les lettres adressées à l'éditeur doivent être franches, dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

126o. Les abonnés qui ne recevront pas régulièrement leur exemplaire sont priés de l'en informer.

127o. Les personnes qui ne seront pas abonnées, et qui voudront publier des annonces dans ces journaux, [illegible] ces qui les ont mis en circulation.

128o. Les Avis qui seront publiés en deux langues, ne seront publiés qu'en Anglais. Le prix est de DIX PIASTRES pour la première insertion, et de [illegible] pour chaque insertion.

129o. Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'ils en soient retirés, au gré de ceux qui les ont mis en circulation.

130o. On prend des abonnements à l'année pour le bénéfice de la Bibliothèque, à [illegible] par mois.

131o. Les lettres adressées à l'éditeur doivent être franches, dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

132o. Les abonnés qui ne recevront pas régulièrement leur exemplaire sont priés de l'en informer.

133o. Les personnes qui ne seront pas abonnées, et qui voudront publier des annonces dans ces journaux, [illegible] ces qui les ont mis en circulation.

134o. Les Avis qui seront publiés en deux langues, ne seront publiés qu'en Anglais. Le prix est de DIX PIASTRES pour la première insertion, et de [illegible] pour chaque insertion.

135o. Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'ils en soient retirés, au gré de ceux qui les ont mis en circulation.

136o. On prend des abonnements à l'année pour le bénéfice de la Bibliothèque, à [illegible] par mois.

137o. Les lettres adressées à l'éditeur doivent être franches, dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

138o. Les abonnés qui ne recevront pas régulièrement leur exemplaire sont priés de l'en informer.

139o. Les personnes qui ne seront pas abonnées, et qui voudront publier des annonces dans ces journaux, [illegible] ces qui les ont mis en circulation.

140o. Les Avis qui seront publiés en deux langues, ne seront publiés qu'en Anglais. Le prix est de DIX PIASTRES pour la première insertion, et de [illegible] pour chaque insertion.

141o. Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'ils en soient retirés, au gré de ceux qui les ont mis en circulation.

142o. On prend des abonnements à l'année pour le bénéfice de la Bibliothèque, à [illegible] par mois.

143o. Les lettres adressées à l'éditeur doivent être franches, dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

144o. Les abonnés qui ne recevront pas régulièrement leur exemplaire sont priés de l'en informer.

145o. Les personnes qui ne seront pas abonnées, et qui voudront publier des annonces dans ces journaux, [illegible] ces qui les ont mis en circulation.

146o. Les Avis qui seront publiés en deux langues, ne seront publiés qu'en Anglais. Le prix est de DIX PIASTRES pour la première insertion, et de [illegible] pour chaque insertion.

147o. Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'ils en soient retirés, au gré de ceux qui les ont mis en circulation.

148o. On prend des abonnements à l'année pour le bénéfice de la Bibliothèque, à [illegible] par mois.

149o. Les lettres adressées à l'éditeur doivent être franches, dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

150o. Les abonnés qui ne recevront pas régulièrement leur exemplaire sont priés de l'en informer.

151o. Les personnes qui ne seront pas abonnées, et qui voudront publier des annonces dans ces journaux, [illegible] ces qui les ont mis en circulation.

152o. Les Avis qui seront publiés en deux langues, ne seront publiés qu'en Anglais. Le prix est de DIX PIASTRES pour la première insertion, et de [illegible] pour chaque insertion.

153o. Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'ils en soient retirés, au gré de ceux qui les ont mis en circulation.

154o. On prend des abonnements à l'année pour le bénéfice de la Bibliothèque, à [illegible] par mois.

155o. Les lettres adressées à l'éditeur doivent être franches, dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

156o. Les abonnés qui ne recevront pas régulièrement leur exemplaire sont priés de l'en informer.

157o. Les personnes qui ne seront pas abonnées, et qui voudront publier des annonces dans ces journaux, [illegible] ces qui les ont mis en circulation.

158o. Les Avis qui seront publiés en deux langues, ne seront publiés qu'en Anglais. Le prix est de DIX PIASTRES pour la première insertion, et de [illegible] pour chaque insertion.

159o. Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'ils en soient retirés, au gré de ceux qui les ont mis en circulation.

160o. On prend des abonnements à l'année pour le bénéfice de la Bibliothèque, à [illegible] par mois.

161o. Les lettres adressées à l'éditeur doivent être franches, dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

162o. Les abonnés qui ne recevront pas régulièrement leur exemplaire sont priés de l'en informer.

163o. Les personnes qui ne seront pas abonnées, et qui voudront publier des annonces dans ces journaux, [illegible] ces qui les ont mis en circulation.

164o. Les Avis qui seront publiés en deux langues, ne seront publiés qu'en Anglais. Le prix est de DIX PIASTRES pour la première insertion, et de [illegible] pour chaque insertion.

165o. Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'ils en soient retirés, au gré de ceux qui les ont mis en circulation.

166o. On prend des abonnements à l'année pour le bénéfice de la Bibliothèque, à [illegible] par mois.

167o. Les lettres adressées à l'éditeur doivent être franches, dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

168o. Les abonnés qui ne recevront pas régulièrement leur exemplaire sont priés de l'en informer.

169o. Les personnes qui ne seront pas abonnées, et qui voudront publier des annonces dans ces journaux, [illegible] ces qui les ont mis en circulation.

170o. Les Avis qui seront publiés en deux langues, ne seront publiés qu'en Anglais. Le prix est de DIX PIASTRES pour la première insertion, et de [illegible] pour chaque insertion.

171o. Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'ils en soient retirés, au gré de ceux qui les ont mis en circulation.

172o. On prend des abonnements à l'année pour le bénéfice de la Bibliothèque, à [illegible] par mois.

173o. Les lettres adressées à l'éditeur doivent être franches, dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

174o. Les abonnés qui ne recevront pas régulièrement leur exemplaire sont priés de l'en informer.

175o. Les personnes qui ne seront pas abonnées, et qui voudront publier des annonces dans ces journaux, [illegible] ces qui les ont mis en circulation.

176o. Les Avis qui seront publiés en deux langues, ne seront publiés qu'en Anglais. Le prix est de DIX PIASTRES pour la première insertion, et de [illegible] pour chaque insertion.

177o. Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'ils en soient retirés, au gré de ceux qui les ont mis en circulation.

178o. On prend des abonnements à l'année pour le bénéfice de la Bibliothèque, à [illegible] par mois.

179o. Les lettres adressées à l'éditeur doivent être franches, dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

180o. Les abonnés qui ne recevront pas régulièrement leur exemplaire sont priés de l'en informer.

181o. Les personnes qui ne seront pas abonnées, et qui voudront publier des annonces dans ces journaux, [illegible] ces qui les ont mis en circulation.

182o. Les Avis qui seront publiés en deux langues, ne seront publiés qu'en Anglais. Le prix est de DIX PIASTRES pour la première insertion, et de [illegible] pour chaque insertion.

183o. Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'ils en soient retirés, au gré de ceux qui les ont mis en circulation.

184o. On prend des abonnements à l'année pour le bénéfice de la Bibliothèque, à [illegible] par mois.

185o. Les lettres adressées à l'éditeur doivent être franches, dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

186o. Les abonnés qui ne recevront pas régulièrement leur exemplaire sont priés de l'en informer.

187o. Les personnes qui ne seront pas abonnées, et qui voudront publier des annonces dans ces journaux, [illegible] ces qui les ont mis en circulation.

188o. Les Avis qui seront publiés en deux langues, ne seront publiés qu'en Anglais. Le prix est de DIX PIASTRES pour la première insertion, et de [illegible] pour chaque insertion.

189o. Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'ils en soient retirés, au gré de ceux qui les ont mis en circulation.

190o. On prend des abonnements à l'année pour le bénéfice de la Bibliothèque, à [illegible] par mois.

191o. Les lettres adressées à l'éditeur doivent être franches, dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

192o. Les abonnés qui ne recevront pas régulièrement leur exemplaire sont priés de l'en informer.

193o. Les personnes qui ne seront pas abonnées, et qui voudront publier des annonces dans ces journaux, [illegible] ces qui les ont mis en circulation.

194o. Les Avis qui seront publiés en deux langues, ne seront publiés qu'en Anglais. Le prix est de DIX PIASTRES pour la première insertion, et de [illegible] pour chaque insertion.

195o. Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'ils en soient retirés, au gré de ceux qui les ont mis en circulation.

196o. On prend des abonnements à l'année pour le bénéfice de la Bibliothèque, à [illegible] par mois.

197o. Les lettres adressées à l'éditeur doivent être franches, dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

198o. Les abonnés qui ne recevront pas régulièrement leur exemplaire sont priés de l'en informer.

199o. Les personnes qui ne seront pas abonnées, et qui voudront publier des annonces dans ces journaux, [illegible] ces qui les ont mis en circulation.

200o. Les Avis qui seront publiés en deux langues, ne seront publiés qu'en Anglais. Le prix est de DIX PIASTRES pour la première insertion, et de [illegible] pour chaque insertion.

201o. Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'ils en soient retirés, au gré de ceux qui les ont mis en circulation.

202o. On prend des abonnements à l'année pour le bénéfice de la Bibliothèque, à [illegible] par mois.

203o. Les lettres adressées à l'éditeur doivent être franches, dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

204o. Les abonnés qui ne recevront pas régulièrement leur exemplaire sont priés de l'en informer.

205o. Les personnes qui ne seront pas abonnées, et qui voudront publier des annonces dans ces journaux, [illegible] ces qui les ont mis en circulation.

206o. Les Avis qui seront publiés en deux langues, ne seront publiés qu'en Anglais. Le prix est de DIX PIASTRES pour la première insertion, et de [illegible] pour chaque insertion.

207o. Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'ils en soient retirés, au gré de ceux qui les ont mis en circulation.

208o. On prend des abonnements à l'année pour le bénéfice de la Bibliothèque, à [illegible] par mois.

209o. Les lettres adressées à l'éditeur doivent être franches, dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

210o. Les abonnés qui ne recevront pas régulièrement leur exemplaire sont priés de l'en informer.

211o. Les personnes qui ne seront pas abonnées, et qui voudront publier des annonces dans ces journaux, [illegible] ces qui les ont mis en circulation.

212o. Les Avis qui seront publiés en deux langues, ne seront publiés qu'en Anglais. Le prix est de DIX PIASTRES pour la première insertion, et de [illegible] pour chaque insertion.

213o. Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'ils en soient retirés, au gré de ceux qui les ont mis en circulation.

214o. On prend des abonnements à l'année pour le bénéfice de la Bibliothèque, à [illegible] par mois.

215o. Les lettres adressées à l'éditeur doivent être franches, dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

216o. Les abonnés qui ne recevront pas régulièrement leur exemplaire sont priés de l'en informer.

217o. Les personnes qui ne seront pas abonnées, et qui voudront publier des annonces dans ces journaux, [illegible] ces qui les ont mis en circulation.

218o. Les Avis qui seront publiés en deux langues, ne seront publiés qu'en Anglais. Le prix est de DIX PIASTRES pour la première insertion, et de [illegible] pour chaque insertion.

219o. Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'ils en soient retirés, au gré de ceux qui les ont mis en circulation.

220o. On prend des abonnements à l'année pour le bénéfice de la Bibliothèque, à [illegible] par mois.

221o. Les lettres adressées à l'éditeur doivent être franches, dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

222o. Les abonnés qui ne recevront pas régulièrement leur exemplaire sont priés de l'en informer.

223o. Les personnes qui ne seront pas abonnées, et qui voudront publier des annonces dans ces journaux, [illegible] ces qui les ont mis en circulation.

224o. Les Avis qui seront publiés en deux langues, ne seront publiés qu'en Anglais. Le prix est de DIX PIASTRES pour la première insertion, et de [illegible] pour chaque insertion.

225o. Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'ils en soient retirés, au gré de ceux qui les ont mis en circulation.

226o. On prend des abonnements à l'année pour le bénéfice de la Bibliothèque, à [illegible] par mois.

227o. Les lettres adressées à l'éditeur doivent être franches, dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

228o. Les abonnés qui ne recevront pas régulièrement leur exemplaire sont priés de l'en informer.

229o. Les personnes qui ne seront pas abonnées, et qui voudront publier des annonces dans ces journaux, [illegible] ces qui les ont mis en circulation.

230o. Les Avis qui seront publiés en deux langues, ne seront publiés qu'en Anglais. Le prix est de DIX PIASTRES pour la première insertion, et de [illegible] pour chaque insertion.

231o. Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'ils en soient retirés, au gré de ceux qui les ont mis en circulation.

232o. On prend des abonnements à l'année pour le bénéfice de la Bibliothèque, à [illegible] par mois.

233o. Les lettres adressées à l'éditeur doivent être franches, dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

234o. Les abonnés qui ne recevront pas régulièrement leur exemplaire sont priés de l'en informer.

235o. Les personnes qui ne seront pas abonnées, et qui voudront publier des annonces dans ces journaux, [illegible] ces qui les ont mis en circulation.

236o. Les Avis qui seront publiés en deux langues, ne seront publiés qu'en Anglais. Le prix est de DIX PIASTRES pour la première insertion, et de [illegible] pour chaque insertion.

237o. Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'ils en soient retirés, au gré de ceux qui les ont mis en circulation.

238o. On prend des abonnements à l'année pour le bénéfice de la Bibliothèque, à [illegible] par mois.

239o. Les lettres adressées à l'éditeur doivent être franches, dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

240o. Les abonnés qui ne recevront pas régulièrement leur exemplaire sont priés de l'en informer.

241o. Les personnes qui ne seront pas abonnées, et qui voudront publier des annonces dans ces journaux, [illegible] ces qui les ont mis en circulation.

242o. Les Avis qui seront publiés en deux langues, ne seront publiés qu'en Anglais. Le prix est de DIX PIASTRES pour la première insertion, et de [illegible] pour chaque insertion.

243o. Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'ils en soient retirés, au gré de ceux qui les ont mis en circulation.

244o. On prend des abonnements à l'année pour le bénéfice de la Bibliothèque, à [illegible] par mois.

245o. Les lettres adressées à l'éditeur doivent être franches, dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

246o. Les abonnés qui ne recevront pas régulièrement leur exemplaire sont priés de l'en informer.

247o. Les personnes qui ne seront pas abonnées, et qui voudront publier des annonces dans ces journaux, [illegible] ces qui les ont mis en circulation.

248o. Les Avis qui seront publiés en deux langues, ne seront publiés qu'en Anglais. Le prix est de DIX PIASTRES pour la première insertion, et de [illegible] pour chaque insertion.

249o. Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'ils en soient retirés, au gré de ceux qui les ont mis en circulation.

250o. On prend des abonnements à l'année pour le bénéfice de la Bibliothèque, à [illegible] par mois.

251o. Les lettres adressées à l'éditeur doivent être franches, dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

252o. Les abonnés qui ne recevront pas régulièrement leur exemplaire sont priés de l'en informer.

253o. Les personnes qui ne seront pas abonnées, et qui voudront publier des annonces dans ces journaux, [illegible] ces qui les ont mis en circulation.

254o. Les Avis qui seront publiés en deux langues, ne seront publiés qu'en Anglais. Le prix est de DIX PIASTRES pour la première insertion, et de [illegible] pour chaque insertion.

255o. Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'ils en soient retirés, au gré de ceux qui les ont mis en circulation.

256o. On prend des abonnements à l'année pour le bénéfice de la Bibliothèque, à [illegible] par mois.

257o. Les lettres adressées à l'éditeur doivent être franches, dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

258o. Les abonnés qui ne recevront pas régulièrement leur exemplaire sont priés de l'en informer.

259o. Les personnes qui ne seront pas abonnées, et qui voudront publier des annonces dans ces journaux, [illegible] ces qui les ont mis en circulation.

260o. Les Avis qui seront publiés en deux langues, ne seront publiés qu'en Anglais. Le prix est de DIX PIASTRES pour la première insertion, et de [illegible] pour chaque insertion.

261o. Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'ils en soient retirés, au gré de ceux qui les ont mis en circulation.

262o. On prend des abonnements à l'année pour le bénéfice de la Bibliothèque, à [illegible] par mois.

263o. Les lettres adressées à l'éditeur doivent être franches, dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

264o. Les abonnés qui ne recevront pas régulièrement leur exemplaire sont priés de l'en informer.

265o. Les personnes qui ne seront pas abonnées, et qui voudront publier des annonces dans ces journaux, [illegible] ces qui les ont mis en circulation.

266o. Les Avis qui seront publiés en deux langues, ne seront publiés qu'en Anglais. Le prix est de DIX PIASTRES pour la première insertion, et de [illegible] pour chaque insertion.

267o. Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'ils en soient retirés, au gré de ceux qui les ont mis en circulation.

268o. On prend des abonnements à l'année pour le bénéfice de la Bibliothèque, à [illegible] par mois.

269o. Les lettres adressées à l'éditeur doivent être franches, dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

270o. Les abonnés qui ne recevront pas régulièrement leur exemplaire sont priés de l'en informer.

271o. Les personnes qui ne seront pas abonnées, et qui voudront publier des annonces dans ces journaux, [illegible] ces qui les ont mis en circulation.

272o. Les Avis qui seront publiés en deux langues, ne seront publiés qu'en Anglais. Le prix est de DIX PIASTRES pour la première insertion, et de [illegible] pour chaque insertion.

273o. Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'ils en soient retirés, au gré de ceux qui les ont mis en circulation.

274o. On prend des abonnements à l'année pour le bénéfice de la Bibliothèque, à [illegible] par mois.

275o. Les lettres adressées à l'éditeur doivent être franches, dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

276o. Les abonnés qui ne recevront pas régulièrement leur exemplaire sont priés de l'en informer.

277o. Les personnes qui ne seront pas abonnées, et qui voudront publier des annonces dans ces journaux, [illegible] ces qui les ont mis en circulation.

278o. Les Avis qui seront publiés en deux langues, ne seront publiés qu'en Anglais. Le prix est de DIX PIASTRES pour la première insertion, et de [illegible] pour chaque insertion.

279o. Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'ils en soient retirés, au gré de ceux qui les ont mis en circulation.

280o. On prend des abonnements à l'année pour le bénéfice de la Bibliothèque, à [illegible] par mois.

281o. Les lettres adressées à l'éditeur doivent être franches, dans le cas cont